

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le 31 Janvier 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 25 Janvier 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel,

**Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), LEROY Anne (pouvoir à Thevenet P.), LOUHET Damien, MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Guyot J.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.)

**Secrétaire de séance :** GUYOT Justine **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 39.

### **Environnement : Désignation des représentants de la CCSN au COPIL du Contrat Territorial de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne**

Un Contrat Territorial est l'outil privilégié de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques, à la lutte contre les pollutions diffuses et à l'adaptation au changement climatique, à une échelle hydrographique cohérente et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce Contrat Territorial, concernant 11 EPCI d'Iguerande à Nevers, a été signé le 7 novembre 2022, après quatre années de préfiguration et est porté et animé par l'Etablissement Public Loire. L'ensemble du plan d'actions de ce contrat est financé à 50% par l'Agence de l'Eau, à 25% par le FEDER Loire, à 7,5% par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de participer pleinement aux prises de décisions de ce contrat, il convient de désigner des représentants afin de participer au COPIL.

Il est proposé au Conseil de désigner M. HOURCABIE en tant que titulaire et M. ROLLIN en tant que suppléant

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 02 Février 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 02/02/2023  
Et de la publication le 02/02/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY